



La nouvelle politique sportive de la Collectivité européenne d'Alsace

TIR

Février 2023

**« L'Alsace nous unit,
Le sport nous réunit »**



La politique sportive : une ambition pour l'Alsace

Le comité de pilotage politique, mis en place en vue de créer la CeA, listait 3 axes stratégiques pour le sport :

- Donner à l'Alsace la capacité d'agir dans la gouvernance du sport.
- Faciliter et accompagner l'organisation du monde sportif à l'échelle alsacienne.
- **Définir une politique sportive ambitieuse.**

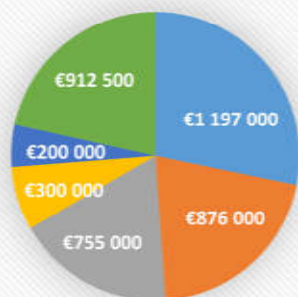
La volonté de la CeA est d'agir pour que le sport continue à être un levier d'épanouissement, de santé et de cohésion sociale pour tous les Alsaciens, reconnaissant ainsi la contribution essentielle du sport à l'animation des territoires et à la transmission des valeurs liées à la citoyenneté.

Les grands principes de la politique sportive de la CeA

- **Traiter en équité** les acteurs du sport, de la même façon, en tous points du territoire alsacien, avec des critères établis, reconnus et communiqués
- **Renforcer le soutien au sport alsacien** afin de **permettre le développement d'une pratique pour tous les publics**
- **Inscrire le sport au cœur des priorités politiques** (enfance ; accompagnement des publics fragiles et des partenaires ; coopération transfrontalière...) **et des thématiques majeures de la Collectivité** (éducation, citoyenneté, tourisme, environnement...)
- **Simplifier les procédures** pour les acteurs sportifs **et faciliter le traitement des dossiers** par les agents (pour un Service public alsacien, plus proche et plus efficace)

Le sport dans la CeA : chiffres clés

Budget Primitif Sport 2022 en fonctionnement :
4 240 5000 €



- Excellence sportive
- Clubs de proximité
- Comités sportifs
- Manifestations sportives
- Sport scolaire
- Autres (Maison des sports, CSRA, sport santé...)

Budget Primitif Sport 2023 en fonctionnement :
5 430 000 €



- Excellence sportive
- Clubs de proximité
- Comités sportifs
- Manifestations sportives
- Sport scolaire
- Autres (Maison des sports, CSRA, sport santé...)



Budget Sport en augmentation + 25% par rapport à 2022



Simplification administrative : accompagnement des clubs par les services de la CeA lors de la campagne de demande de subvention dématérialisée

Communication forte : refonte du site internet avec mise à disposition d'informations détaillées sur la nouvelle politique sportive (critères, brochures)

Nouveau fonds de soutien aux manifestations sportives

Soutien à
l'organisation de
manifestations
sportives

Soutien des manifestations
qui valorisent nos
territoires

Possible pour le TIR

Aide comprise entre 500 et 10 000 €
Représentant 10% maximum du
budget prévisionnel
Calcul de la subvention sur la base
de critères bien définis

Soutien des
manifestations
exceptionnelles qui font
rayonner l'Alsace

Type Tour de France - Internationaux de Strasbourg
TIR : quasi impossible

Le montant de l'aide n'est pas plafonné
(subvention, achat de prestations
et/ou soutien logistique)

Fonds manifestations sportives : détail

- **Bénéficiaires** : associations, communes, établissements publics de coopération intercommunale et toute autre personne morale, organisant une manifestation sportive sur le territoire alsacien.

- **Conditions d'éligibilité** :
 - manifestations qui se déroulent sur le territoire alsacien,
 - qui sont inscrites au calendrier fédéral de la discipline concernée,
 - qui s'adressent au plus grand nombre au niveau des pratiquants (ouverture aux amateurs et aux non-licenciés) ou au niveau du public (prise en compte de la fréquentation du grand public...),
 - qui contribuent à l'animation du territoire -> le rayonnement de la manifestation et son impact territorial doivent dépasser le cadre local du lieu de déroulement de la manifestation
 - qui mettent en œuvre une démarche de développement durable / éco-responsable

- **Critères** -> seront retenues les manifestations **répondant au moins à un des critères suivants** :
 - caractère transfrontalier,
 - caractère novateur ou manifestation nouvelle, un intérêt majeur en termes de notoriété pour le territoire ou la CeA, d'impact économique local, de valorisation du patrimoine naturel, historique, castral, artisanal...
 - actions et animations au profit des publics cibles de la Collectivité européenne d'Alsace (handicap, seniors, jeunes, précaires...).

- **Autres accompagnements possibles par la CeA** :
 - promotion dans les médias et réseaux sociaux de la CeA ou sur ceux de ses partenaires
 - prêt de matériels de communication (banderoles, oriflammes, arches, véhicule...).

Nouveau dispositif d'aide aux clubs sportifs

Aide adapté au TIR

Soutien au dynamisme des clubs sportifs

Soutenir le fonctionnement des clubs, favoriser la pratique des jeunes

* Aide au fonctionnement des clubs – jeunes licenciés
(basée sur le nombre de jeunes licenciés - barème /enveloppe budgétaire fermée)

* Aide à la formation des bénévoles (non qualifiante)
Sujets : la lutte contre les discriminations, la lutte contre les incivilités et les violences envers les jeunes.

-> aide forfaitaire de 100 € par club (sur justificatifs)

* Aide aux déplacements des jeunes en championnat de France (hors Alsace)

~~**Sports collectifs** : aide forfaitaire 1 500 € par saison sportive pour les équipes 1 jeunes (masculine et/ou féminine). Plafond : 3 500 € par club.~~

Sports individuels (y compris individuel par équipe), aide forfaitaire 50 € par jeune ayant atteint une phase finale (quart, demi et finale)
Plafond : 1 500 € par club

Aide au dynamisme des clubs : détail

Bénéficiaires :

Les associations alsaciennes (dont le siège est situé en Alsace et qui développent leurs activités en Alsace) affiliées à une fédération sportive unisport ou multisport reconnue par le Ministère des Sports.

A noter : dans le cas des omnisports, **chaque section** doit déposer un dossier.

Conditions d'éligibilité :

- Avoir au moins 1 an d'existence ;
- Justifier de licences fédérales annuelles ;
- Etre affilié à une fédération sportive unisport ou multisport*

**Liste : Fédération handisports, sports pour tous, sports adaptés, FSCF/antenne alsacienne de : AGR, FSGT, UFOLEP, sport entreprise*

Pour ouvrir droit à l'aide au dynamisme des clubs, il faut justifier d'au moins 10 licenciés jusqu'à l'âge de 18 ans inclus sur la saison sportive précédant celle au titre de laquelle est déposée une demande de subvention.